

A MA TABLE

Société à responsabilité limitée au capital de 230.000 euros
Siège social : 5, rue de Châteaudun – 75009 Paris
789 706 900 RCS Paris

PROCES-VERBAL DES DECISIONS DU GERANT EN DATE DU 3 MAI 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le 3 mai 2025,

LE SOUSSIGNE :

Monsieur Cyril Guenoun, dûment habilité,

Agissant en qualité de Gérant (le "**Gérant**") de la société **A MA TABLE**, société à responsabilité limitée au capital social de 230.000 euros divisé en 230.000 parts sociales d'une valeur nominale de 1 euro chacune, dont le siège social est sis 5, rue de Châteaudun, 75009 Paris, identifiée sous le numéro 789 706 900 RCS Paris (la "**Société**"),

A PRIS LES PRESENTES DECISIONS PORTANT SUR L'ORDRE DU JOUR SUIVANT :

- Transfert du siège social dans le même département et modification corrélative de l'article 4 des statuts ;
- Pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DECISION :

Le Gérant, conformément aux pouvoirs qui lui sont conférés en vertu de l'article 4 des statuts de la Société, décide de transférer le siège social, actuellement situé au 5, rue de Châteaudun, 75009 Paris, à l'adresse suivante :

33, rue Blanche – 75009 Paris

et ce, avec effet à compter **de la date de modification des statuts**.

Le Gérant décide en conséquence de modifier le premier alinéa de l'article 4 des statuts de la Société, lequel sera désormais rédigé ainsi qu'il suit :

"ARTICLE 4. SIEGE SOCIAL

Le siège social est fixé au 33, rue Blanche, 75009 Paris."

Le reste de l'article demeure inchangé.

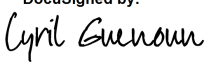
DEUXIEME DECISION :

Le Gérant donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'un extrait ou d'une copie des présentes à l'effet d'accomplir toutes formalités légales en découlant.

* *

De tout ce que dessus, il a été dressé le présent procès-verbal qui a été signé par le Gérant de la Société pour être retranscrit sur le registre spécial coté et paraphé et pour être signé par ce dernier.

**LE GERANT :
Monsieur Cyril Guenoun**

DocuSigned by:

B48D1E56002044F...